

DOSSIER D'INFORMATION DU CANDIDAT

Responsable de la gestion des risques et de la conformité (Risk Management and Compliance Officer, RMCO)

Recrutement international

TABLE DES MATIÈRES

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. DESCRIPTION DU POSTE

C. CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION - MODALITÉS

D. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

A. Informations générales sur le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement (PROE)* est l'organisation régionale créée par les gouvernements et les administrations du Pacifique. Elle est chargée de la protection et de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de la région Pacifique.

Le siège social est situé à Apia, à Samoa, et le PROE possède d'autres bureaux aux Îles Fidji, en République des Îles Marshall, aux Îles Salomon et à Vanuatu.

Le PROE emploie environ 160 personnes et dispose d'un budget annuel d'environ 49 millions d'USD en 2025.

La création du PROE en 1993 est un signal clair adressé à la communauté internationale et témoigne de l'engagement profond des gouvernements et des administrations des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement s'inscrivant dans le droit chemin du développement durable.

L'orientation stratégique du PROE est clairement définie dans son plan stratégique 2017-2026 ; Le plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation et met clairement l'accent sur une fourniture de services efficace aux pays et territoires membres du PROE.

Mandat

Le mandat du **PROE** consiste à promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et à fournir une assistance aux pays et territoires insulaires du Pacifique, dans le but de protéger et d'améliorer leur environnement, mais aussi de garantir un développement durable, tant pour les générations actuelles que futures.

Vision

Le PROE s'appuie pour ses missions sur sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement résilient au sein de la région Pacifique, assurant la pérennité de nos moyens de subsistance et de notre patrimoine naturel, dans le respect de nos cultures ».

Membres

Le PROE est composé de 21 membres, qui sont des pays et territoires insulaires du Pacifique :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa

▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokelau
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

ainsi que 5 pays membres « métropolitains » possédant des intérêts directs dans la région :

- Australie,
- France,
- Nouvelle Zélande,
- Royaume-Uni et
- États-Unis d'Amérique.

Buts et objectifs du PROE

Le PROE continue de renforcer et de réaligner ses capacités institutionnelles, ses compétences et ses systèmes dans le but de soutenir de façon optimale ses membres : pour cela, il fournit des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables aux membres et aux partenaires, et il coordonne les efforts à l'échelle régionale.

Les membres de la région Pacifique et métropolitaine du PROE se sont mis d'accord pour que le plan stratégique du PROE s'étende sur 10 ans afin de répondre aux priorités stratégiques essentielles en matière d'environnement, de société et de gouvernance, qui s'inscrivent dans les buts et objectifs régionaux et organisationnels de la stratégie, ainsi que dans les valeurs fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : que les populations de la zone Pacifique bénéficient d'une plus grande résilience face au changement climatique ;
- **Objectif régional 2** : que les populations de la zone Pacifique bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
- **Objectif régional 3** : que les habitants de la zone Pacifique bénéficient d'une meilleure gestion des déchets et d'un meilleur contrôle sur la pollution ;
- **Objectif régional 4** : que les populations de la zone Pacifique et leur environnement bénéficient d'un engagement et des meilleures pratiques en matière de gouvernance environnementale.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1 :** Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communication qui permettent de transmettre les bonnes informations aux bonnes personnes et au bon moment, et d'insuffler des changements positifs au niveau de l'organisation, du comportement et de l'environnement.
- **Objectif organisationnel 2 :** Le PROE applique des processus pluridisciplinaires pour mettre en œuvre des programmes et pour aider les membres à élaborer des politiques et des stratégies à l'échelle nationale et régionale.
- **Objectif organisationnel 3 :** Le PROE dispose d'une base de financement fiable et durable qui lui permet d'obtenir des résultats environnementaux au profit de la région des îles du Pacifique ; il gère ses programmes et ses opérations en veillant à rester dans les limites du budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4 :** Le PROE mène des partenariats et des collaborations fructueux et s'y engage activement.
- **Objectif organisationnel 5 :** Le PROE peut compter sur les compétences, les connaissances et les aptitudes d'un groupe de personnes aptes à lui permettre de concrétiser sa vision régionale partagée.

Valeurs du PROE

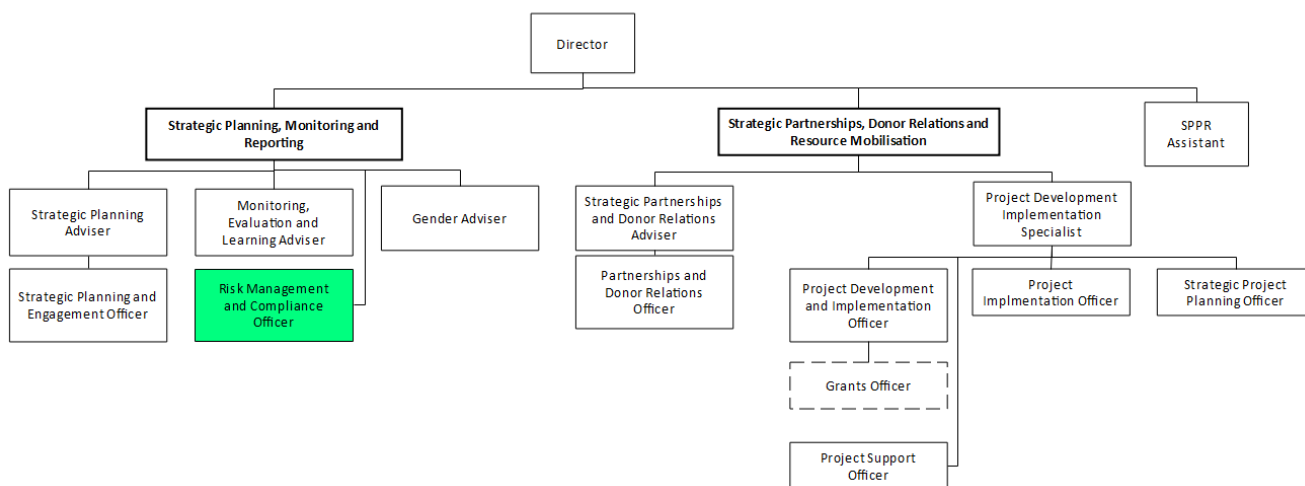
Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels la zone Pacifique est confrontée, en s'appuyant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs guident chacun des aspects de notre travail :

- Nous attachons de l'importance à l'**environnement**
- Nous attachons de l'importance à nos **collaborateurs**
- Nous attachons de l'importance à la qualité et à au ciblage des **services fournis**
- Nous attachons de l'importance à l'**intégrité**

B. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Responsable de la gestion des risques et de la conformité (Risk Management and Compliance Officer, RMCO)
Service :	Planification stratégique, partenariats et mobilisation des ressources (SPPR, Strategic Planning, Partnerships, and Resource Mobilisation)
Équipe :	Planification stratégique. Suivi et comptes rendus
Rattaché à :	Directeur du service Planification stratégique, partenariats et mobilisation des ressources (SPPR, Strategic Planning, Partnerships, and Resource Mobilisation)
Responsabilités : (nombre total d'employés)	S/O
Objectif du poste :	Ce poste a été créé pour : <ul style="list-style-type: none">• Garantir une gestion efficace des risques et le respect de la politique et du manuel de gestion des risques du PROE, ainsi que des politiques en vigueur en matière de gouvernance et d'opérations.• Soutenir l'action du Comité des risques du PROE en termes de suivi, d'élaboration des comptes rendus de de gestion des risques d'entreprise.• Promouvoir une culture de la gestion des risques et de la conformité, à l'échelle du PROE.
Date :	Mai 2025

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats attendus

Le poste de **Responsable de la gestion des risques et de la conformité** porte sur les domaines de résultats attendus suivants :

1. Gestion des risques
2. Mise en conformité
3. Renforcement des moyens institutionnels et des capacités, formation
4. Communication, comptes rendus et mobilisation

Les exigences, les attentes et les normes de performance relatives aux missions mentionnées ci-dessus sont présentées ci-dessous dans les grandes lignes :

Le titulaire du poste est chargé des tâches suivantes...	Le titulaire du poste est considéré comme performant lorsque...
<p>1) Gestion des risques</p> <p>a) Coordonner et faciliter la mise en œuvre du cadre de gestion des risques du PROE afin d'améliorer continuellement les systèmes et processus de gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser régulièrement des tests détaillés ainsi qu'un suivi, et transmettre régulièrement des 	<ul style="list-style-type: none"> • Le registre des risques de l'entreprise est à jour. • Les contrôles et systèmes de gestion des risques sont actualisés. • Les comptes rendus Qualité trimestriels sur les risques sont transmis en temps opportun au comité des risques. • La politique de gestion des risques mise à jour est conforme aux normes

<p>comptes rendus sur les risques au comité des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommander des améliorations à apporter aux processus, systèmes et contrôles, y compris l'application de mesures correctives • Communiquer rapidement et signaler les risques au comité des risques afin qu'il puisse prendre des mesures immédiatement • Tenir et mettre à jour le registre des risques, notamment grâce à des consultations et à des examens réguliers avec les programmes, les services et les projets concernés • Suivre les évolutions susceptibles de présenter des risques potentiels non compatibles avec l'appétence au risque, la tolérance et les valeurs du PROE <p>b) Coordonner et faciliter la mise en œuvre de systèmes et de contrôles visant à gérer et à atténuer les risques d'entreprise.</p> <p>c) Entreprendre en temps opportun des activités de gestion des risques et des assurances, ciblées et réactives, conformes à la politique en vigueur.</p> <p>d) Élaborer un plan de travail annuel pour les activités de gestion des risques, avec les budgets et les ressources correspondants.</p> <p>e) Fournir une assistance et des conseils techniques aux programmes, aux services et aux unités de travail du PROE afin de mettre en œuvre la politique de gestion des risques.</p> <p>f) Soutenir l'intégration de la gestion des risques dans les opérations, la programmation, la planification et la réalisation des projets.</p> <p>g) Contrôler, analyser et présenter la progression et/ou la mise en œuvre des évaluations des risques.</p> <p>h) Assurer la coordination et le secrétariat du comité des risques.</p>	<p>internationales (à la norme ISO 31000, par exemple)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réunions du comité des risques font l'objet d'un soutien important • Un plan annuel de gestion des risques est élaboré
<p>2) Mise en conformité</p> <p>a) Contribuer à l'élaboration d'un cadre de conformité PROE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de conformité PROE a été élaboré • Un plan de travail annuel en matière de mise en conformité a été mis au point

<p>b) Mettre en œuvre les initiatives et les plans nécessaires permettant de surveiller et de contrôler les risques, et de garantir la conformité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan de conformité annuel fondé sur les risques, et en coordonner la mise en œuvre. • Assurer la coordination et la supervision de la gestion des normes, politiques et procédures de conformité internes et veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre, révisées et mises à jour efficacement, selon les besoins. • Contribuer à l'identification et à l'évaluation des problèmes de conformité potentiels, tenir un registre des violations de conformité et élaborer rapidement un compte rendu destiné au comité des risques et aux processus internes pertinents, afin que des mesures correctives soient prises, le cas échéant. <p>c) Procéder à une évaluation régulière des systèmes et des processus, puis recommander des mesures en vue d'une amélioration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un suivi et des comptes rendus réguliers sur la mise en conformité sont réalisés • Les capacités du PROE en matière de due diligence sont renforcées
<p>3) Renforcement des moyens institutionnels et des capacités, formation</p> <p>a) Élaborer et dispenser une formation et un renforcement des capacités en matière de gestion des risques et de respect des règles au personnel du PROE</p> <p>b) Développer des outils, des modèles et des produits de gestion des risques et de conformité</p> <p>c) Identifier et soutenir les possibilités de certification en matière de gestion des risques et de conformité pour le personnel du PROE</p> <p>d) Procéder à des évaluations régulières des capacités en matière de gestion des risques et de respect des règles afin de renforcer les capacités, et dispenser une formation pour le PROE</p> <p>e) Maintenir une communication et une collaboration étroites avec les programmes, les services et les projets pour promouvoir une culture forte en</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers de formation, un coaching et un mentorat en gestion des risques sont organisés. • La capacité du personnel du PROE à appliquer les méthodologies de gestion des risques est renforcée. • Des notes d'information sont élaborées pour des programmes, des services et des unités spécifiques. • Des modules de formation sur la gestion des risques et la conformité ont été créés et dispensés. • Une solide culture de la gestion des risques et de la conformité est en place

<p>matière de gestion des risques et de la conformité au sein du PROE.</p>	
<p>4) Communication, comptes rendus et mobilisation</p> <p>a) Sensibiliser le personnel interne et externe aux obligations, politiques et procédures du PROE en matière de gestion des risques et de conformité.</p> <p>b) Développer des produits de communication et de sensibilisation portant sur la gestion des risques et la conformité</p> <p>c) Développer et entretenir de bonnes relations avec les institutions et organisations concernées qui possèdent de solides capacités en matière de gestion des risques et de conformité, afin de tirer parti de leurs expériences</p> <p>d) Assurer la coordination d'une communauté de pratique interne en matière de gestion des risques et de conformité afin de favoriser le partage des connaissances et de servir de « groupe de réflexion » consacré à la gestion des risques et à la mise en conformité pour le PROE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue à la gestion des risques et à la conformité au sein du PROE, y compris avec ses partenaires et ses fournisseurs • Le PROE est activement engagé et tire des enseignements de l'expérience des autres. • Une pratique PROE en matière de gestion des risques et de conformité a été mise en place

Remarque

Les critères de performance ci-dessus sont fournis à titre indicatif uniquement. Les critères précis de performance associés à ce poste feront l'objet d'une discussion approfondie entre le titulaire du poste et son supérieur hiérarchique direct/Directeur dans le cadre du système de développement des performances.

Cette section peut figurer dans le plan de développement des performances du candidat sélectionné.

Complexité du travail

Missions les plus difficiles généralement confiées :

- Mise en conformité vis-à-vis des normes internationales et des meilleures pratiques.
- Fournir au PROE des conseils sur l'efficacité du contrôle et sur les activités d'atténuation des risques à la fois opportuns, rentables et pratiques.
- Contribuer à l'élaboration de politiques et de procédures destinées à atténuer les risques (nouveaux comme émergents), eu égard à la nécessité de mettre en œuvre des pratiques cohérentes et performantes en matière d'atténuation des risques au sein du PROE.
- Favoriser la cohérence de l'approche et la rigueur de l'évaluation des risques et de la mise en conformité.
- Gérer les attentes des membres, des partenaires, des bailleur de fonds et au sein du PROE.

Relations fonctionnelles et compétences associées

Principaux contacts internes et/ou externes	Caractéristiques les plus courantes du contact
Externes <ul style="list-style-type: none">• Membres• Partenaires• Bailleurs de fonds• Groupes de travail du CROP• Sous-traitants, consultants et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none">• Conseil et assistance• Besoins de financement• Consultations et comptes rendus• Comptes rendus• Coordination et partage d'informations• Obligations contractuelles
Internes <ul style="list-style-type: none">• Cadres• Équipe de direction• Programmes, services et projets techniques• L'ensemble du personnel du PROE	<ul style="list-style-type: none">• Conseil et assistance• Besoins de financement• Questions liées au personnel• Consultations et comptes rendus• Coordination, intégration et collaboration• Partage d'informations et de connaissances• Collecte de fonds et mobilisation des ressources• Sensibilisation et développement des capacités

Niveau de délégation

Le titulaire du poste :

- 1) Ne dispose d'aucune délégation de pouvoir, mais peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail.

Profil recherché

Cette section présente les compétences requises pour occuper le poste à 100 % de son efficacité (elles ne reflètent pas obligatoirement celles du titulaire actuel). Celles-ci peuvent correspondre à une combinaison de connaissances/d'expérience, de qualifications ou de niveau équivalent acquis par l'expérience ou grâce à des compétences clés, des qualités ou des aptitudes propres à un poste.

Qualifications

Essentielles

- 1) Qualification minimum : licence en gestion des risques, économie, finance, gestion d'entreprise et droit, ou spécialisation connexe.

Connaissances et expérience

Essentielles
2) Au minimum 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des risques d'entreprise et des cadres de conformité, démontrant une compréhension et une expérience des cadres et des approches en matière de gestion des risques et de conformité.
3) Connaissances et expérience approfondies dans les domaines suivants : a) Mise en œuvre, suivi et examen de la politique et des procédures de gestion des risques. b) Connaissance des défis et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance actuels et émergents auxquels est confrontée la région des îles du Pacifique. c) Programmation, développement, exécution et comptes rendus sur les plans de travail. d) Conception de ressources de renforcement des capacités et animation de sessions destinées à des publics variés. e) Élaboration de politiques, planification, suivi et évaluation. f) Résolution de problèmes, hiérarchisation des priorités et respect des délais fixés par le plan de travail, et réponse aux défis et aux exigences d'un programme régional.
4) Solides compétences en analyse, résolution de problèmes, communication écrite et orale. Capacité à travailler de manière indépendante ou en équipe, et à faire preuve d'une grande attention aux détails.
5) Compréhension confirmée des exigences réglementaires, des normes industrielles et des lois en vigueur. Maîtrise des logiciels et outils de gestion des risques et de mise en conformité.
6) Capacité à traiter les informations confidentielles avec la plus grande discrétion et à réfléchir de manière stratégique et proactive aux risques potentiels.
7) Bonne connaissance de la région des îles du Pacifique, capacité à travailler et à collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle, solide expérience pour établir et entretenir des relations efficaces avec un groupe diversifié de personnes (notamment à différents niveaux du gouvernement, avec le CROP, avec des ONG, des fournisseurs et autres parties prenantes).

Principales compétences/qualités/aptitudes spécifiques pour le poste

Les niveaux suivants sont généralement attendus pour atteindre un niveau d'efficacité de 100 % :

Expert	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences en matière de communication et de relations interpersonnelles • Planification stratégique et compétences analytiques • Mise en œuvre et révision de politiques • Bonne compréhension des normes internationales • Bonne capacité à s'organiser et à gérer son temps • Planification du travail • Evaluation des risques et questions liées à la gestion des risques • Cadres, politiques et procédures de conformité
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des relations • Cadres et registres de gestion des risques • Cadres de suivi, d'évaluation, d'élaboration de comptes rendus et de formation • Procédures de sauvegarde • Due diligence

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en conformité
Connaissances professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de projets • Questions relatives au genre, au handicap et aux droits humains, • Collecte de fonds et élaboration de propositions • Compétences en matière de recherche et d'analyse •
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PROE • Politiques de gouvernance du PROE • Priorités et projets du PROE • Cadre de gestion des risques du PROE • Plan de mise en œuvre des performances du PROE • Principales normes, politiques et stratégies internationales, régionales et nationales en matière de gestion des risques

Attitudes clés

Tous les membres du personnel sont tenus de respecter les valeurs organisationnelles et le code de conduite du PROE, qui regroupent des attitudes clés s'inscrivant dans le cadre du développement des performances :

- Responsabilité environnementale
- Exécution des services
- Reconnaissance de la valeur de nos collaborateurs
- Intégrité

<p>Modification apportée à la description de poste</p>

Il peut occasionnellement être nécessaire de modifier la description de poste pour tenir compte de l'évolution de notre environnement de travail, qu'il s'agisse de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs. Cette description de poste peut faire l'objet d'une révision dans le cadre de la préparation du cycle annuel de planification et d'évaluation des performances, ou en fonction des besoins.

C. CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION - MODALITÉS

Lieu d'affectation: Le poste sera situé à Apia, Samoa.

Durée : Il s'agit d'une mission initiale d'une durée de trois ans. Toute extension du contrat au-delà de cette période sera subordonnée au calendrier et aux décisions relatives au projet, à la disponibilité des fonds et aux performances obtenues au cours de la période initiale.

Salaire : Le salaire est libellé en droits de tirage spéciaux (DTS) fixés par le Fonds monétaire international.. La rémunération associée à ce poste se situe dans la catégorie 10 du barème salarial du PROE. Le salaire de départ est fixé à 30 237 DTS annuels. Actuellement, l'équivalent est de 115 393 SAT annuels. Une fois la période d'essai confirmée, le salaire sera ajusté à 34 016 DTS, soit l'équivalent de 129 817 SAT annuels. Tous les postes ont été évalués afin de refléter le niveau de responsabilités et le niveau d'expérience et de qualifications requis.

Allocation COLDA (Cost of living differential allowance) : Une indemnité différentielle de coût de la vie d'un montant de 4 256 DTS sera versée au candidat sélectionné. Cela équivaut actuellement à 16 244 SAT. L'indemnité différentielle de coût de la vie reflète la différence de coût de la vie entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement sur la base de données déterminées par un réviseur indépendant.

Ajustements : Les salaires et indemnités du personnel recruté à l'étranger sont versés en tala samoan et ajustés chaque mois sur la base de la moyenne mensuelle de la valeur du DTS par rapport au tala samoan (SAT) au moment du paiement des salaires. Les variations du DTS sont toutefois limités à 5 % au-dessus ou au-dessous d'un point de référence fixé chaque année. La rémunération est versée chaque mois en équivalent SAT.

Modalités : Pour le personnel recruté à l'extérieur du Samoa, le mandat commence le jour où la personne nommée quitte son domicile pour prendre ses fonctions. L'offre d'engagement n'est confirmée qu'après examen médical satisfaisant comprenant une vaccination complète contre la COVID-19, la réception d'un rapport de police vierge et de documents officiels certifiés, y compris concernant les qualifications. La confirmation de la nomination est soumise à une période d'essai de 6 mois.

Le contrat de travail prend fin (i) à l'expiration de la durée du contrat, (ii) moyennant un préavis d'un mois donné par l'une ou l'autre des parties, (iii) sans préavis de l'une ou l'autre des parties moyennant le versement d'un mois de salaire en lieu et place du préavis, ou (iv) avec ou sans préavis à titre de mesure disciplinaire.

Évaluations professionnelles : Les évaluations annuelles des performances reposeront sur le système de développement des performances du PROE.

Âge de la retraite : L'âge de la retraite du PROE est fixé à 65 ans.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DE SAMOA, LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de réinstallation : Le PROE prendra en charge certaines dépenses liées à la nomination et à la cessation de fonctions du personnel recruté à l'extérieur de Samoa, notamment les frais de transport et d'hébergement pendant le trajet entre le lieu de recrutement et Apia, ainsi que le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique, pour la personne nommée et les personnes à sa charge qui l'accompagnent. Cela comprend :

- les billets d'avion en classe économique
- le coût raisonnable de l'emballage, de l'assurance, de l'expédition et du transport du mobilier, des biens ménagers et des effets personnels dans un conteneur de 6 mètres.
- jusqu'à 20 kilos d'excédent de bagages pour l'intéressé et sa famille.

Aide à l'installation : Une somme forfaitaire de 1 100 DTS est payable à la prise de fonctions et à l'arrivée à Apia. Cela équivaut actuellement à 4 198 SAT..

Hébergement temporaire et assistance : À leur arrivée à Apia, la personne nommée et les personnes à sa charge ont droit à un hébergement temporaire dans un hôtel approprié ou dans un autre logement entièrement meublé pour une durée maximale de six jours ouvrables. La personne nommée recevra une aide pour s'installer à Apia. Cela comprend l'aide à la recherche d'un logement locatif adapté.

Prérogatives et immunités : La rémunération du PROE est exonérée d'impôts pour les non-citoyens ou les non-résidents de Samoa, y compris l'importation en franchise de droits des effets ménagers et personnels qu'ils possèdent et utilisent depuis au moins six mois, pour une période de six mois après leur entrée en fonction.

Indemnité de rapatriement : La personne nommée a droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire, à l'issue de son contrat, à condition que celui-ci ne soit pas prolongé ou renouvelé.. Pour les postes liés à des projets, une fois le projet achevé avec succès.

POUR TOUT LE PERSONNEL RECRUTÉ AU NIVEAU INTERNATIONAL, LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Allocation scolaire : Les frais de scolarité peuvent être remboursés sur présentation des reçus originaux pour les enfants à charge, à concurrence de 75 % des frais réels, conformément à la politique du PROE en matière d'allocations scolaires. Actuellement, l'allocation est plafonnée à 15 600 SAT par an et par enfant à charge, avec un plafond global de 46 800 SAT par an et par famille de 3 enfants éligibles ou plus.

Séjours pendant les vacances scolaires : Un vol aller-retour en classe économique par an entre le lieu d'études (considéré comme le domicile reconnu) et Apia pour (i) chaque enfant à charge scolarisé en dehors des Samoa ou (ii) le membre du personnel ou son conjoint pour rendre visite à l'enfant, à condition que le voyage ne soit pas effectué au cours des six derniers mois du contrat.

Congé pour raison familiale : Billet d'avion aller-retour en classe économique entre Apia et le lieu de résidence reconnu du membre du personnel et des personnes à sa charge après chaque période de travail de 18 mois, à condition qu'aucun voyage n'ait été effectué au cours des 12 derniers mois du contrat.

Aide au logement : Le personnel recruté au niveau international bénéficie d'une aide au logement correspondant à 75 % du loyer habituel à Samoa pour un logement meublé destiné aux cadres expatriés. Le taux actuel est de 2 850 SAT par mois. Cette aide est réexaminée chaque année et ajustée en fonction de l'évolution relative du marché locatif local.

Assistance en matière de sécurité ; Les dépenses liées à la sécurité peuvent être remboursées sur la base des reçus réels jusqu'à concurrence de 2 400 = SAT par an, conformément à la politique d'assistance en matière de sécurité du PROE

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un maximum de 50 jours).

Congé maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un maximum de 90 jours cumulés).

Autres congés : Des dispositions existent également pour les congés de maternité, de congés pour raisons familiales, de paternité, d'examen et les congés spéciaux (sans solde).

Voyage d'affaires : Le PROE prend en charge les frais de déplacement, aux taux fixés, des membres de son personnel qui doivent s'éloigner de Suva pour des raisons officielles.

Assurance vie et assurance décès et invalidité accidentels : Tous les employés sont couverts par la police d'assurance vie, décès accidentel et invalidité 24 heures sur 24 du PROE.

Avantages médicaux : Tous les employés et les personnes à leur charge ont droit à la prise en charge de tous les frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, conformément aux conditions de l'assurance médicale existante du PROE.

Pension de retraite : Tous les salariés sont tenus de cotiser à une caisse de retraite agréée. Un membre du personnel expatrié recruté à l'international a la possibilité de participer à la caisse de retraite locale ou de désigner une autre caisse agréée pour sa retraite. Le PROE verse le minimum légal du salaire de base à la Samoa National Provident Fund ou à une autre caisse agréée. Pour Samoa, il s'agit actuellement de 10 %.

Paiement de la gratification : Les ressortissants samoans ont droit à une gratification équivalente à deux semaines de salaire à l'issue de leur contrat, à condition que celui-ci ne soit ni prolongé ni renouvelé. Pour les postes liés à des projets, une fois le projet achevé avec succès.

Formation et évolution : Les opportunités de formation et de développement seront fondées sur le système approuvé de développement des performances du PROE et sur les plans individuels de développement des performances.

Définitions :

Le terme « personne à charge » désigne le conjoint et les enfants qui sont financièrement à la charge d'un employé.

L'expression « enfant à charge » désigne un enfant célibataire, financièrement à la charge d'un employé (enfant biologique ou légalement adopté), qui :

- est âgé de moins de 16 ans ; ou
- est âgé de moins de 19 ans s'il étudie à temps plein dans un établissement d'enseignement secondaire ; ou
- est âgé de moins de 25 ans s'il est inscrit et suit des études à temps plein dans une université ou un autre établissement d'enseignement supérieur ; ou
- est en situation de handicap mental ou physique.

Le terme « expatrié » fait référence à un membre du personnel recruté à l'international, qui n'est ni citoyen ni résident permanent du Samoa, et qui séjourne au Samoa uniquement dans le cadre de ses fonctions au sein du PROE.

Égalité des chances : Le PROE est un employeur qui favorise l'égalité des chances. Tous les genres sont équitablement éligibles à tous les postes au sein du PROE.

Considérations générales : La nomination se fera selon les modalités et conditions du statut du personnel du PROE, dont une copie sera mise à la disposition du candidat sélectionné.

D. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

INFORMATIONS ESSENTIELLES Les candidatures doivent inclure :

1. Le formulaire de candidature complété - à télécharger à partir de la section Emploi de notre site Web (***vous devez remplir intégralement toutes les rubriques du formulaire, et notamment les déclarations démontrant que vous répondez aux critères requis - Ne faites PAS de renvois à votre CV). Sinon, votre candidature ne sera pas prise en compte***) ;
2. Un CV détaillé.

Les candidatures dont le formulaire PROE n'est pas correctement rempli et qui ne sont pas accompagnées de tous les documents requis mentionnés ci-dessus ne seront pas prises en compte.

Dépôt des candidatures :

- a) **PAR E-MAIL : (OPTION PRÉFÉRÉE)** L'objet doit porter clairement la mention « **Candidature au poste de Responsable de la gestion des risques et de la conformité (RMCO)** » et la candidature doit être envoyée à l'adresse suivante : recruitment@sprep.org OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR TÉLÉCOPIE** Les candidatures doivent être adressées et envoyées à : Directeur général, PROE, B.P. 240, Apia ou par télécopie au (685)20231 avec la mention suivante, clairement lisible : « **Candidature au poste de Responsable de la gestion des risques et de la conformité (RMCO)** »

Pour plus d'informations sur le PROE et sur son travail au sein de la région, consultez le site Web du PROE : www.sprep.org

Pour toute demande complémentaire, contactez Olivia Hogarth par téléphone au (685) 21929, poste 285, ou par e-mail à l'adresse oliviah@sprep.org

Date de clôture : Vendredi 27 juin 2025 : Les candidatures tardives ne seront pas prises en compte.

Le PROE est un employeur qui favorise l'égalité des chances